

COREPS

Bourgogne-Franche-Comté

Comité de pilotage du 1^{ER} juillet 2022

Compte-rendu

Le premier comité de pilotage du COREPS Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulé de 14h30 à 16h30 - Salle Colette – à la DRAC de Dijon.

Parmi les membres de droits du COREPS :

Etaient présents en présentiel :

Sabrina Sow	Syndicat des Cirques et Compagnies de création
Fabrice Boy	Syndeac
Christina Anghel	PROFEDIM
Sandrine Cambon	SNSP
Pierre Kechkeguian	SNSP
David Olivera	Les Forces musicales
Patrick Goux	Association des Maires Ruraux de France
Jean-Claude Nevers	Association des Maires de France
Bénédicte Mosnier	Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC)
Marie-Pauline Vaudin	DREETS
Christine Martin	France Urbaine
Wandrille Durand	Les Forces musicales
Judith Paquier	PROFEDIM
David Kempton	SMA
Stéphane Courtot-Renoux	FCCS CFE-CGC
Agnès Saraiva	CGT Spectacles
Philippe Journo	CGT Spectacles
Aymée Rogé	DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Pierre-Olivier Rousset	DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Nathalie Leblanc	Région Bourgogne-Franche-Comté
Benoît Auger	Région Bourgogne-Franche-Comté
Marie-Hélène Basset	Culture Action
Louise Larue	Culture Action
Elise Lebossé	Culture Action

Etaient présents en visio :

Karine Ripert	PRODISS
Corinne Mangel	Ville de France
Jean-Philippe Lefevre	Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC)
Simon Quérel	DRAC Bourgogne-Franche-Comté

Etaient excusés :

Jean-Paul Roland	PRODISS
Céline Bähr	Villes de France
Aline Chassagne	France Urbaine
Gladys Deuscher	Association des Maires de France
Cyril Gomet	France Urbaine
Frank Laffitte	FASAP – FO
Damien Mallet	Syndicat des Cirques et Compagnies de création
Delphine Mentre	Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC)
Mickaël Roy	SMA
Anne Tanguy	Syndeac
Denis Thuriot	Villes de France

Introduction

Mme Aymée Rogé, directrice régionale, ouvre la séance :

Mme Aymée Rogé partage le plaisir d'installer – enfin - ce premier Comité de pilotage du COREPS Bourgogne-Franche-Comté (comité régional des professions du spectacle), le 6^{ème} en France), ayant connaissance des attentes fortes de la profession, réunie à trois reprises depuis son arrivée à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Aymée Rogé remercie les personnes qui se sont déplacées et celles qui ont pu se rendre disponibles en visio- conférence pour l'importance de leur mobilisation :

- Les élus représentants des associations d'élus et en premier lieu Mme la Vice-présidente du conseil régional, Mme Leblanc, qui co-préside cette réunion,
- Les représentants des syndicats représentatifs de salariés,
- Les représentants des syndicats représentatifs d'employeurs,
- Pour l'avenir, les personnes qui vont être déterminées aujourd'hui comme associés-invités,
- Culture Action en la personne de sa directrice, Marie-Hélène Basset, et d'Elise Lebossé qui sera dans les faits la coordinatrice et l'animatrice de COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

Un tour de table sera fait après les propos introductifs afin que chacun se présente. Cela est extrêmement important car le COREPS est d'abord un espace d'échange fait pour durer où chacun apprendra progressivement à mieux se connaître.

Un mot de solidarité et en pensées est dit pour JP Rolland et ses équipes des Eurockéennes puisqu'il devait siéger aujourd'hui à cette instance. La situation difficile que vit ce week-end le plus important festival de la région n'est pas sans lien avec les sujets dont pourra d'ailleurs se saisir le COREPS (environnement, développement durable, enjeu du changement climatique).

Qu'est-ce que le COREPS ? Comité régional des professions du spectacles : spectacle vivant, cinéma, audiovisuel

Mme Aymée Rogé rappelle que les textes précisant l'esprit et le fonctionnement des COREPS sont la circulaire du 4 mars 2004 modifiée par celle beaucoup plus récente du 28 février 2022, les deux ayant été transmises à tous les participants ;

Nous ne nous lancerons pas dans une lecture de ces deux textes : d'une part, car le règlement de fonctionnement du COREPS est à l'ordre du jour et nous y reviendrons de façon très opérationnelle pour ce qui nous concerne, d'autre part car il s'agit non pas d'un espace réglementaire et décisionnel mais avant tout d'un espace de dialogue et de concertation encadré entre les partenaires publics et les représentants des professions sur les questions professionnelles dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Le COREPS n'est pas un espace de négociation collective, d'expertise ou de contrôle des politiques publiques.

C'est un espace d'échange et de travail (nous y reviendrons lors du point groupes de travail) sur l'emploi, la formation, les conditions de travail / la création, la production, la diffusion / leur lien avec les politiques publiques.

C'est un espace qui vise à croiser et permettre des diagnostics partagés, à favoriser l'ouverture de pistes communes de réflexions, voire de préconisations de pistes opérationnelles grâce à l'échange et l'apport des visions croisées des acteurs élus, institutionnels et surtout des représentants des professions du spectacle et de l'audiovisuel.

L'esprit du COREPS est un esprit de dialogue, et non de posture, qui nécessite un respect et une écoute mutuelle, constructive, afin que les sujets souvent débattus en CNPS au niveau national puissent aussi être abordés à un niveau régional car de nombreux sujets se traitent désormais en réalité à cette échelle, voire aussi souvent à une échelle infra : département, métropole, agglomération.

Des enjeux importants devant nous

Le COREPS a vocation à traiter des enjeux d'avenir pour la profession, nombreux et importants. Ils méritent non seulement d'être abordés dans un dialogue national mais comme ici dans une logique de plus grande proximité à une échelle régionale, celle d'une région de plus de 2,8 millions d'habitants et de secteurs représentants près de 5000 salariés et tant d'autres induits (ex : tourisme, restauration...).

Sans qu'il soit nécessaire d'y revenir trop en détail, la crise Covid a au même titre que d'autres secteurs (hôtellerie-restauration, santé...) profondément touché et meurtri ce secteur, fragilisé et modifié ses modèles économiques, la vie des salariés, les rythmes de création et, de façon peut-être plus grave, encore, le rapport des publics aux offres de spectacle vivant et de cinéma.

L'Etat a su répondre présent avec un appui supplémentaire, par exemple en 2021, au-delà des 17M€ (habituels de la DRAC pour ce secteur) de 7 M€ des établissements publics nationaux de la culture (CNM, CNC) et de 5 M€ de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté auquel viennent s'ajouter l'ensemble des dispositifs de soutien à l'emploi et l'économie pilotés par la DREETS.

Mais cet afflux ponctuel de moyens révèle surtout la violence d'un choc sans précédent dont l'impact vient par ailleurs révéler ou accélérer des fragilités ou des mutations qui étaient déjà à l'œuvre avant 2020 :

Evolution de la formation, initiale dont l'enseignement supérieur, formation continue, conditions de travail et de sécurité, attractivité des emplois, conditions de rémunération, rythme de création et de diffusion, articulation et ruissellement des réseaux de création et de diffusion, place de la culture dans l'espace public, articulation avec l'offre et les outils numériques, articulation et simplification des politiques publiques, violence sexuelles ou sexistes, enjeu environnemental et mutation climatique... voici -entre autres- ce qui s'ouvre au COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

Bien sûr, nous devons cibler et prioriser nos sujets de travail et veiller à ce qu'il s'agisse bien d'enjeux régionaux et locaux puisque ce sera le rôle des groupes de travail. Nos échanges devront donc être ouverts et francs mais aussi construits et productifs.

Cela tient à tous les participants : les travaux du COREPS n'ont pas de valeur réglementaire, mais sa qualité tiendra à celle de ses membres et de leurs travaux.

Mme Aymée Rogé souligne l'importance de l'esprit de co-construction, de donner une autre dimension à cette concertation et d'en faire un lieu d'échanges libres.

L'enjeu de la séance est de pouvoir régler les fonctionnalités pour ensuite travailler ensemble.

Mme Nathalie Leblanc, vice-présidente en charge de la culture et du Patrimoine de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Nathalie Leblanc confirme les propos introductifs de Mme Aymée Rogé, en appuyant l'importance de la mise en place du COREPS, s'agissant d'un partenariat profitable à tous.

C'est primordial pour la Région de travailler en co-construction comme il a été essentiel pendant la crise covid de montrer que la Région était là, en visio, en proposant des rencontres en petits groupes avec les acteurs du territoire régional.

Le mandat régional est placé sous le signe de la concertation. Les problématiques du COREPS se situent dans les compétences de la Région. La lutte contre le réchauffement climatique fait partie des questions prioritaires comme celles des discriminations, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de l'égalité femme-homme. Un gros et vaste travail nous attends.

Tour de table

Chaque membre du comité de pilotage se présente succinctement par rapport à l'organisation qu'il représente et la fonction professionnelle qu'il occupe.

Présentation Culture Action, partenaire opérationnel

Au nom du Conseil d'administration et de l'équipe de Culture Action, Marie-Hélène Basset remercie la Drac Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour avoir retenu Culture Action en tant que partenaire opérationnel dans le cadre de l'animation et la coordination du COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

Culture Action est une structure ressource dont la mission consiste à informer, conseiller, accompagner et former les porteurs de projets culturel et artistique dans le cadre de la structuration et du développement d'activités professionnelles.

L'association est spécialisée sur les questions de gestion, de réglementation, d'organisation et de communication spécifiques au secteur culturel. Culture Action est implantée à Besançon depuis 22 ans.

Elle a une activité plus marquée en Franche-Comté de par l'origine de son implantation géographique et développe progressivement depuis 2019, son champ d'action et ses missions en Bourgogne.

Elise Lebossé vient de rejoindre l'équipe pour l'animation et la coordination du COREPS.

Présentation COREPS BFC par Elise Lebossé

La mission du COREPS Bourgogne-Franche-Comté est de faciliter l'échange et le débat à l'échelle régionale entre les organisations qui la composent.

Sa force est d'offrir à ses membres un espace de concertation, de veille, de préconisation et non un espace de décision.

Le COREPS permet de :

- construire une représentation de la Bourgogne-Franche-Comté avec des enjeux communs à tous les membres pour structurer de manière transversale l'ensemble des réunions.
- comprendre les spécificités de chacune des organisations représentées, découvrir ses modes d'actions et prendre le temps de construire des repères communs à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les réunions se structureront sur des échanges dynamiques qui comporteront :

- un point d'actualité,
- un point d'information,
- une observation partagée,
- et la construction de chantiers-contributions qui feront ressortir des pistes et des préconisations.

Les réunions se dérouleront selon des principes suivants :

- Parole libre, écoute pour une organisation qui dynamise les échanges et le travail.
- Prise en compte de la réalité des pratiques professionnelles.
- Concertation, alerte, veille, préconisation.

Culture Action assure la coordination du COREPS BFC et veillera à mettre en place les conditions requises pour garantir un espace de concertation, d'échange et de parole libre.

Co-présidé par l'Etat/DRAC Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté, le fonctionnement du COREPS BFC repose sur :

- L'implication de ses membres
- Un mode de décision par consensus
- Un règlement intérieur qui donne le cadre opérationnel en offrant une grande souplesse
- Trois catégories de membres : les membres de droits, les membres associés, les membres invités
- Trois instances d'échanges qui ont des rôles complémentaires : séance plénière, comité de pilotage, groupe de travail.

Le comité de pilotage est réuni ce jour pour la première fois.

La diversité de ses membres doit tendre à représenter toutes les catégories d'acteurs concernés par les travaux du COREPS.

Le comité de pilotage est composé comme suit :

- de représentants de la DRAC et la Région qui y siègent de manière permanente,
- des représentants des associations ou groupements d'élus désignés parmi les membres du conseil local des territoires pour la culture (CLTC) de Bourgogne-Franche-Comté,
- des représentants des organisations syndicales de salariés,
- des représentants des organisations d'employeurs représentatives.

C'est autour du comité de pilotage que le COREPS s'organise de manière plus opérationnelle.

Le comité de pilotage se réunit en tant que de besoin et au minimum deux fois par an.

Il définit les orientations des travaux, les chantiers et les actions à mettre en œuvre au sein du COREPS.

Il assure le suivi des groupes et des chantiers, il a pour mission de veiller à la bonne articulation des travaux, de les planifier et d'en préparer leur évaluation.

Il détermine pour chacun des groupes de travail :

- les questions, les problématiques,
- les objectifs poursuivis, les finalités,
- les modalités de partage des travaux vers la profession.

Il définit un calendrier prévisionnel opérationnel.

Co-présidée par l'Etat et la Région, **la séance plénière** a lieu une fois par an.

Elle réunit l'ensemble des membres du COREPS : membres de droits, membres associés, membres invités.

Elle permet notamment de dresser un bilan annuel des travaux menés par le COREPS, de les évaluer et de débattre des travaux à engager.

Les groupes de travail se déterminent en fonction du choix des thématiques opéré par le comité de pilotage.

Les groupes de travail sont le cœur du COREPS.

Les membres s'inscrivent et se répartissent dans les groupes de travail sur le mode du volontariat et selon leurs motivations.

Un référent du comité de pilotage est désigné pour chaque groupe de travail.

Chaque groupe de travail détermine la fréquence de ses réunions en fonction de la thématique et de l'avancée du travail.

Un rapporteur est désigné pour chaque groupe de travail.

Les séances de travail sont organisées et animées par Culture Action.

Pour la création du COREPS Bourgogne-Franche-Comté, le comité de pilotage doit se prononcer aujourd'hui sur les points suivants :

1. La liste des membres associés et des membres invités
2. Le règlement intérieur
3. Les thématiques
4. Les groupes de travail
5. Le calendrier prévisionnel

1. Membres associés, membres invités

Sont membres associés :

- L'ensemble des organismes sociaux et sociétés civiles assurant une mission dans le domaine de la protection sociale, des droits d'auteurs et droits voisins ou de paritarisme dans le champ d'application du COREPS.
- Toute organisation professionnelle œuvrant dans le champ du COREPS ayant une influence au niveau local (fédération, réseau, collectif...). Sa participation devra être acceptée par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Proposés par le comité de pilotage, les membres associés participent aux groupes de travail et aux séances plénières.

Sont membres invités :

- Les organismes régionaux qui constituent des interlocuteurs pertinents afin d'enrichir et de stimuler la démarche partenariale.

Sur proposition du comité de pilotage, ils sont invités à participer aux travaux en fonction des sujets au sein des groupes de travail.

Suite à la liste proposée des membres associés et invités pressentis, les membres de droit présents sont invités à prendre la parole :

- L'APARR apparaît à la fois membre associé et membre invité, est-ce volontaire ? Réponse : oui en raison du réseau des professionnels de l'audiovisuel qu'il représente pour participer en tant que membre associé et parce qu'ils peuvent apporter un point de vue d'expert, un éclairage pointu pour participer en tant que membre invité à certain groupe de travail.
- De même, Culture Action pourrait intervenir en temps que membre invité aussi (en plus de la coordination et l'animation) pour apporter son point de vue d'expert.
- Il est souligné le manque de représentation des techniciens. Proposition de rajouter le SYNPTAC-CGT, en qualité de membres associés. Renseignements à prendre auprès de la délégation nationale pour connaître les représentants en région BFC.
- Les élus sont membres de droit.
- La représentation des plasticiens est questionnée au sein du COREPS. Le champ d'application du COREPS, indiqué dans la circulaire, est celui des branches professionnelles du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma. Les arts visuels n'en font donc pas partie.

- Il est constaté qu'il n'y a pas d'organisme de formation parmi les membres associés ou invités pour l'instant. En fonction des thématiques abordées et des besoins d'expertise identifiés au sein des groupes de travail, certains organismes de formation pourront être sollicités en tant que membres invités, sur proposition du comité de pilotage.
- Il est rappelé qu'il est toujours possible de proposer de nouveaux membres associés ou membres invités, suivant les besoins des travaux du COREPS. Ils seront soumis au vote par consensus du comité de pilotage.

A l'unanimité, sous réserve de vérification pour le SYNPTAC-CGT, la liste des membres associés et membres invités est adoptée par consensus.

2. Règlement intérieur

La rédaction du règlement intérieur s'est fortement inspirée des règlements intérieurs déjà existants des COREPS des autres régions.

C'est sur lui que repose le fonctionnement du COREPS de Bourgogne-Franche-Comté.

Le règlement intérieur est lu et partagé en séance.

A l'unanimité, le règlement intérieur est adopté par consensus.

3. Thématiques

Les thématiques proposées sont les suivantes :

- La formation.
- L'emploi.
- Les conditions de travail.
- Production – Diffusion.

Chaque thématique détermine un groupe de travail.

Elles seront adaptées aux spécificités du territoire régional.

Le contenu des thématiques qui a été envoyé, donne à titre indicatif des pistes de réflexion pour chaque thématique. C'est un point de départ.

Mise en partage avec les membres du comité de pilotage :

- Dans l'article 3 du règlement intérieur sont indiquées cinq thématiques :
 - L'emploi.
 - La formation.
 - Les conditions de travail, en transversalité : la responsabilité sociale et environnementale, l'égalité femme-homme, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.
 - La création, production – diffusion.
 - Les politiques publiques.

Une de ces thématiques a disparu dans la proposition alors qu'elle est déterminante : celle des politiques publiques. Elle irrigue les quatre autres, ne faudrait-il pas rajouter un groupe de travail ?

Question très vaste, à préciser peut-être pour le prochain copil ?

Peut-être est-il possible d'arriver aux politiques publiques après avoir réfléchi aux autres thématiques ?

- La transition écologique n'apparaît pas alors que c'est un enjeu très important ! De la même façon, cette question peut se retrouver dans toutes les thématiques.
- Question sur la dissociation entre l'emploi et la formation, pourquoi ne pas fusionner ces deux thématiques en une ?
- Importance de la question d'adaptation : comment on est en capacité à s'adapter, vis-à-vis des conditions de travail, de ce que ça peut entraîner...
- La question de la transition écologique touche toutes les thématiques, traversera donc les questionnements et la synthèse des groupes de travail.
- Nous pouvons avoir l'impression de choses très séparées alors qu'elles sont imbriquées les unes aux autres : garder à l'esprit qu'il y a des liens et que des questions se retrouvent dans toutes les thématiques.
- Proposition d'ajout d'un groupe sur les politiques publiques et un groupe sur la transition écologique, même s'il est évident que des choses se croisent.
- Rajout de questions qui pourraient être dans plusieurs groupes de travail et se rejoindre au moment de la synthèse....
- L'idée est d'avoir des groupes de travail qui produisent.

Ces échanges ont conduit au choix final des thématiques suivantes :

- **Formation/emploi**
- **Conditions de travail**
- **Production/diffusion**

Chacune de ces thématiques sera à décliner en sous-thèmes, en problématiques.

Une **synthèse** des questions transversales est à **produire**, avec en tête ces questionnements : quelles sont les interactions des problématiques liées aux politiques publiques, à la transition écologique, à l'interconnaissance avec les thématiques définies ?

Cette synthèse participera à préciser l'approche de ces thématiques au sein du COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

Des sous-questions et des questions transversales seront traitées dans chaque groupe.

Ceci est un point de départ. Il sera possible de construire de manière différente avec le temps.

Un membre du comité de pilotage est référent de chaque groupe de travail.

A l'unanimité, les trois thématiques sont adoptées par consensus.

4. Groupes de travail

Les membres du comité de pilotage sont invités à s'inscrire dans les groupes de travail.
Possibilité de s'inscrire dans plusieurs groupes.

Les membres associés seront contactés par Elise Lebossé pour valider leur envie de participer et seront invités à s'inscrire dans les groupes de travail.

Les dates ne sont pas prédéfinies, elles sont à construire.

Certains des membres du comité de pilotage ont-ils des espaces de travail à mettre à disposition pour accueillir les groupes de travail ?

Cela permettrait de connaître les lieux et que ce ne soit pas toujours dans la même ville.
Nécessité de créer un espace collaboratif en ligne.

Un ou deux référents du comité de pilotage par groupe de travail.

Les associations d'élus ne sont pas toutes représentées. Elise Lebossé les relance.

Les participants seront sollicités jusqu'à septembre par Elise Lebossé.

5. Calendrier : plénière, groupe de travail, comité de pilotage

- 4 juillet – 6 septembre : inscription aux groupes de travail.
- 7 septembre : fin des inscriptions et validation des groupes de travail.
- Fin septembre : démarrage des groupes de travail.
- Décembre : assemblée plénière à convenir.
- Avant l'assemblée plénière : comité de pilotage à convenir.